



Engagement Financier à l'internat pour l'Année Scolaire 2018 / 2019

(toute démission doit faire l'objet d'un préavis de 15 jours au moyen de l'imprimé de démission de l'internat)

Intendance
Service Hébergement
BP 1404
83056 TOULON CEDEX
Courriel : dp-0830053g@ac-nice.fr

Nom et prénom de l'élève : **Classe :**
(Écrire en majuscules lisibles)

Pour information

Tarif 2019, 2 formules :
-5 nuitées et repas du lundi midi au samedi matin : 1695€
-6 nuitées et repas du dimanche soir au samedi matin : 2053€
Attention pas de repas le dimanche soir, arrivée entre 19h30 et 21h
Délibération 18-581 du 29/06/18

Je choisis la formule d'internat :

Cocher la formule choisie qui vous engage pour l'année scolaire.

Forfait 5 nuits

OU

Forfait 6 nuits (réservé aux étudiants)

Le paiement s'effectue à réception de la facture. Les factures sont distribuées aux élèves par le Professeur Principal ou Professeur référent.

Deux Moyens d'accès au choix au restaurant scolaire et au cybercafé :

Accès par reconnaissance du contour de la main :
Autorisation de la CNIL N° 1368709 du 5 juin 2009

Code N° :

Ou

Accès par carte magnétique : Fournir une photo d'identité très récente
(Voir article 2 du R.I du Lycée) La 1^{ère} carte est gratuite. 5€ en cas de perte

Carte N° :

J'ai bien pris connaissance du Règlement du Service d'Hébergement publié sur le site Internet du lycée et m'engage à le respecter.

A, le

Nom, prénom et signature **du responsable financier**

Signature de l'élève

Dans tous les cas, joindre un relevé d'identité bancaire (Iban-Bic)

MOYENS DE PAIEMENT :

1 - Carte bleue au guichet ou via le site **internet** du Lycée à **partir de 2€**: les identifiants et codes d'accès sont fournis courant mois d'octobre ou aux **bornes Alise à partir de 10€**

2 - Prélèvement automatique proposé pour les forfaits uniquement : 3 prélèvements par trimestre. Si vous aviez opté pour ce mode de paiement l'année précédente il sera reconduit sauf avis contraire du titulaire du compte signalé par écrit. **Pour un changement ou une nouvelle demande, veuillez remplir la fiche N° 4 – mandat de prélèvement SEPA et la déposer à l'intendance avec 1 R.I.B.**

3 - Virement sur le compte du Lycée DUMONT D'URVILLE au Trésor Public

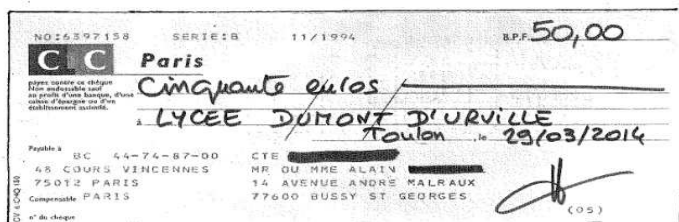
IBAN : FR76 1007 1830 0000 0010 0662 967 – BIC : TRPUFRP1 (préciser Nom, Prénom et code d'accès de l'élève)

4 - Chèque à l'ordre du Lycée DUMONT D'URVILLE (marquer au dos à droite les nom, prénom et code d'accès au restaurant scolaire de l'élève et la nature du paiement) à déposer à l'intendance ou paiement aux bornes

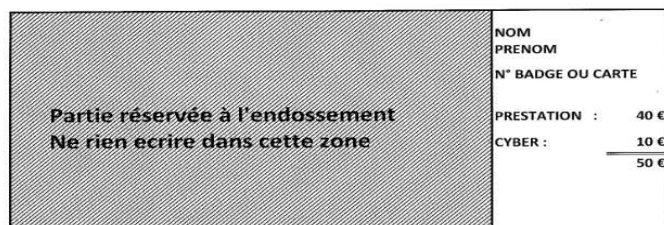
5 – Espèces au guichet contre reçu

Comment remplir un chèque :

RECTO CHEQUE



VERSO CHEQUE



ESPACE PARENTS

Un espace est dédié aux parents sur le site internet du lycée. Les familles des nouveaux élèves pourront y accéder grâce aux identifiants et aux codes fournis dès la rentrée. Cet espace vous permettra de suivre le compte de votre enfant et de réserver ses repas. Ces identifiants sont valables pour toute la scolarité de l'élève au Lycée Dumont d'Urville.

BOURSIERS (concerne uniquement les élèves prébac)

Le montant de l'internat est déduit du montant des bourses à verser (**uniquement pour les élèves du secondaire**).

N.B. Éèves boursiers post bac : le montant de l'internat ne pourra pas être déduit de la bourse étudiant. La bourse est versée directement à l'étudiant par les services du CROUS.

En cas de **difficultés financières**, n'hésitez pas dès la réception de la facture, à contacter nos services, afin de mettre en place un échéancier ou une aide adaptée.

Fournir une **ADRESSE MAIL VALIDE DU RESPONSABLE LEGAL FINANCIER** pour l'échange de correspondance entre les familles et l'intendance.